



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 18666

## Texte de la question

M. François Goulard demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui préciser quelles seront les conséquences des dispositions figurant dans le projet de loi de finances pour 1999 en matière de taxe professionnelle pour les chambres de commerce et d'industrie ; en effet, les chambres de commerce et d'industrie perçoivent une taxe additionnelle dont l'assiette est celle de la taxe professionnelle : si cette assiette baisse du fait des dispositions nouvelles qui doivent être adoptées prochainement, et en l'absence de mesures compensatoires particulières, les organismes consulaires seraient conduits à majorer leur taux de taxe additionnelle pour maintenir le montant de leurs ressources, opérant ainsi un transfert des assujettis bénéficiant d'une réduction de leur base vers les autres contribuables.

## Texte de la réponse

Selon les termes de l'article 1600 du code général des impôts, l'imposition additionnelle à la taxe professionnelle (IATP), que chaque chambre de commerce et d'industrie est autorisée à percevoir, est fixée en montant. S'agissant d'un impôt de répartition, dans l'hypothèse d'un même montant total d'IATP, le versement dû au titre de l'IATP par une entreprise, à l'issue de la réforme de la taxe professionnelle, sera fonction de la part des salaires dans ses bases d'imposition. Aucun mécanisme compensatoire n'est prévu ; le financement des chambres de commerce ne saurait relever que de leurs adhérents. Néanmoins, les chambres devront être encore plus attentives que par le passé aux conséquences du vote de leur IATP. Les ministères de tutelle, quant à eux, ne manqueront pas de demander aux chambres toute information utile sur ces aspects et fixeront les montants d'IATP à partir de ceux votés par les chambres après en avoir, autant qu'il est possible, mesuré les conséquences sur les entreprises.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Goulard](#)

**Circonscription :** Morbihan (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18666

**Rubrique :** Chambres consulaires

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 août 1998, page 4762

**Réponse publiée le :** 15 février 1999, page 917